



Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

**DCC 1087/06/2023**

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**3. Domaine et patrimoine**

**3.2 Aliénations**

**Vente d'un terrain dans la Zone d'Activités intercommunale à Wilwisheim**

La SCI KLEINFELD sise au 66 rue Principale 67170 Bernolsheim, représentée par Monsieur Quentin ZELLER, a obtenu son permis de construire dans la Zone d'Activités à Wilwisheim pour un bâtiment de 1 888 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section 33 n° 112/2 d'une contenance de 97,07 ares (le long de la voie SNCF).

Conformément à la délibération du 4 février 2021, il est proposé de vendre ce terrain au prix de 3 500 € HT/are, soit une recette totale de 339 745 € HT et d'autoriser le Président à signer l'acte de vente correspondant.

**Le Conseil Communautaire,**

VU la Zone d'Activités intercommunale de Wilwisheim ;

VU les terrains disponibles à ce jour ;

VU le Procès-Verbal d'arpentage établi par le Cabinet de Géomètre-Expert JGL & Associés ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 février 2021 fixant le prix des terrains de la Zone d'Activités intercommunale de Wilwisheim ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 février 2022 autorisant le Président à signer les promesses de vente ;

VU l'avis de la Division du Domaine - Pôle d'évaluation domaniale ;

VU la demande de la société mentionnée ci-dessus ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE DE VENDRE à SCI KLEINFELD** (ou toute autre personne morale ou toute société de crédit-bail immobilier) la parcelle cadastrée **section 33 parcelle n° 112/2**, d'une contenance de 97,07 ares au prix de 3 500 € HT/are, soit un total de **339 745 € HT**.

➤ **CHARGE** l'Office Notarial de Maître Thierry BECHMANN à Hochfelden de la rédaction de l'acte de vente et **AUTORISE** le Président à le signer.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **07 JUIN 2023**

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, written over the text 'Le Secrétaire'.



Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1088/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**1. Commande publique**

**1.1 Marchés publics**

**Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen : avenant au lot n° 2 - réseaux secs**

Il est rappelé que par délibération du 4 avril 2022, le Conseil Communautaire a attribué les marchés de travaux pour la Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen (Wingersheim les Quatre Bans) comme suit :

- Lot 1 : Voirie, Assainissement, Tranchées AEP, Espaces Verts à l'entreprise GCM sis à Bouxwiller pour un montant de 273 966,00 € HT.
- Lot 2 : Réseaux secs à l'entreprise SOBECA sis à Imbsheim pour un montant de 58 953,50 € HT.

Dans cette Zone, il a été créé un lot supplémentaire dans le cadre de la vente ultérieure aux Ets PALC COLIN qui envisagent de diversifier ses activités. Il y a donc lieu de faire une extension des réseaux secs pour un montant de 3 190,89 € HT auprès de l'entreprise SOBECA titulaire du lot n° 2 - réseaux secs.

**Le Conseil Communautaire,**

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2021 approuvant le permis d'aménager ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2022 approuvant les marchés de travaux (2 lots) pour un montant de 332 919,50 € HT ;

VU la demande des Ets PALC COLIN sollicitant une division parcellaire pour diversifier ses activités ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'avenant n° 01** du marché de réseaux secs (lot n° 02) attribué à SOBECA d'un montant de **3 190,89 € HT**.
- **PORTE** le montant global du marché SOBECA de 58 953,50 € HT à 62 144,39 € HT (+5,41 %).
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et les documents à intervenir.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le **07 JUIN 2023**

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, written over the text "Le Secrétaire". The signature is stylized and appears to be "L. Lita".



Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1089/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**1. Commande publique**

**1.1 Marchés publics**

**Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf : avenant au lot n° 11 - Faux-plafonds et au lot n° 22 - Tableaux Blancs Interactifs**

Par délibérations du 4 février et du 14 avril 2021, le Conseil Communautaire avait attribué les marchés de travaux pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire à Alteckendorf, pour un montant total, toutes variantes comprises, de 5 332 294,50 € HT.

Lors de l'exécution de certaines prestations, le Maître d'œuvre en accord avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (MP Conseil) a jugé nécessaire d'effectuer les modifications nécessaires :

**Lot 11 - Faux-plafonds attribué à l'entreprise REATECH :**

Suite à l'impossibilité de réaliser les faux-plafonds en plâtre prévus au lot 10 dans le sanitaire élémentaire et le local propreté (aile maternelle), l'entreprise doit remplacer le plafond prévu au marché par un plafond démontable avec une absorption phonique plus importante pour respecter la notice acoustique, ces travaux s'élèvent à 3 027,90 € HT.

**Lot 22 - Tableaux Blancs Interactifs (TBI) attribué à l'entreprise Alsace Micro Services :**

Lors du lancement des marchés pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf, il était prévu l'installation de Tableaux Blancs Interactifs fixes. Or, tous les nouveaux Groupes Scolaires de notre territoire sont équipés de TBI motorisés qui constituent un avantage technique d'utilisation et garantissent une équité de traitement entre les établissements.

Il y aurait donc lieu d'uniformiser les équipements au sein des Groupes Scolaires intercommunaux du territoire pour un montant de 11 407 € HT.

**Le Conseil Communautaire,**

VU les délibérations du Conseil Communautaire en dates du 4 février 2021 et du 14 avril 2021 attribuant les marchés de travaux pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et de l'accueil périscolaire à Alteckendorf ;

VU les avenants signés pour les lots 11 et 22 ;

**Considérant** les propositions du Maître d'Œuvre et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce même jour,

**Et après en avoir délibéré,**

➤ **APPROUVE** les avenants suivants :

- Avenant n° 05 au lot n° 11 - Faux-plafonds attribué à l'entreprise REATECH (RUIU) pour un montant de **3 027,90 € HT**, portant ainsi le marché de 34 043,25 € HT à **37 071,15 € HT**.
- Avenant n° 03 au lot n° 22 - Tableaux Blancs Interactifs (TBI) attribué à l'entreprise Alsace Micro Services pour un montant de **11 407 € HT**, portant ainsi le marché de 51 976,80 € HT à 63 383,80 € HT.

➤ **AUTORISE** le Président à signer ces avenants et les documents à intervenir.

**35 voix pour**  
**1 abstention (Pascal MAILLET)**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le **07 JUN 2023**

Le Président



Le Secrétaire

A large, handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, written over the text "Le Secrétaire".





Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1090/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf : acquisition du matériel informatique**

Une récente réunion avec les Élus, Maître d'œuvre et fournisseurs a permis de définir la mise en place du réseau informatique sur le Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf. L'entreprise déjà titulaire des prestations informatiques sur les Groupes Scolaires intercommunaux du territoire, Alsace Micro Services sise 5 rue Saint-Eloi à Colmar, a fait une offre pour un montant total de 23 805,87 € HT, comprenant l'acquisition et l'installation :

- d'une baie de brassage (serveurs, onduleurs, commutateurs),
- d'ordinateurs pour les TBI,
- d'une valise mobile 16 tablettes 11 pouces avec borne wifi,
- d'une solution de filtrage pour l'école conforme aux directives de l'éducation nationale, etc...

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** d'acquérir le matériel informatique défini dans le Cahier des Charges et résumé ci-dessus auprès la Société **Alsace Micro Services** sise 5 rue Saint-Eloi à Colmar d'un montant de **23 805,87 € HT.**
- **AUTORISE** le Président à signer le bon de commande pour la fourniture et l'installation de cet équipement ainsi que le contrat de maintenance annuel associé.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

**07 JUIN 2023**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1091/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden : choix du Bureau pour la mission Contrôle Technique**

Le contrôle technique de la construction vise à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres. Le contrôle technique se fait principalement dans les domaines de la solidité de l'ouvrage et de la sécurité des personnes, particulièrement par la vérification du respect des règles de l'art.

La construction du futur Groupe Scolaire intercommunal et périscolaire à Hochfelden nécessite la désignation d'un bureau de contrôle technique sur lequel s'appuie l'architecte pour réaliser ses plans d'exécution.

La Communauté de Communes a procédé à une consultation de 3 entreprises pour réaliser cette mission sur la base d'un même Cahier des Charges.

Cette consultation a donné les résultats suivants :

- APAVE 24 780 € HT
- DEKRA Industrial 25 960 € HT
- BUREAU VERITAS Construction 22 640 € HT

Il est proposé de confier la mission de contrôle technique à BUREAU VERITAS Construction SAS.

**Le Conseil Communautaire,**

**VU** la délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022 approuvant le programme de construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden ;



VU la délibération du 02 mars 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden à l'équipe RICHTER Architectes & Associés Strasbourg ;

**Considérant** la consultation de Bureaux d'Études pour la réalisation des missions de contrôle technique ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de confier la mission de **contrôle technique** pour la construction d'un Groupe Scolaire et d'un accueil périscolaire à Hochfelden à **BUREAU VERITAS Construction SAS** ayant son siège social **9 Cours du Triangle 92800 PUTEAUX**.
- **APPROUVE** cette mission pour un montant total de **22 640 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec Bureau VERITAS Construction SAS et tous les documents administratifs y afférents.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le

**07 JUN 2023**

Le Président

Le Secrétaire



A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the stamp and below the date.



Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1092/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden : choix du Bureau pour la mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)**

Le Coordonnateur SPS doit prévenir les risques issus de la coactivité entre les entreprises intervenantes et prévoir l'utilisation de moyens communs sur le chantier concerné. Par ailleurs il doit prévoir les mesures de sécurité qui seront nécessaires après la livraison de l'ouvrage, lors de son exploitation.

La construction du futur Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden nécessite la désignation d'un bureau de coordination SPS.

La Communauté de Communes a procédé à une consultation de 3 entreprises pour réaliser cette mission sur la base d'un même Cahier de Charges.

Cette consultation a donné les résultats suivants :

- APAVE Offre non remise
- DEKRA Industrial 9 900 € HT
- BUREAU VERITAS Construction 17 160 € HT

Il est proposé de confier la mission de coordination SPS au bureau DEKRA Industrial Ostwald.

**Le Conseil Communautaire,**

VU la délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022 approuvant le programme de construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden ;

VU la délibération du 02 mars 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Hochfelden à l'équipe RICHTER Architectes & Associés Strasbourg ;

Considérant la consultation de Bureaux d'Études pour la réalisation de ces missions ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de confier la mission de **Coordination Sécurité et Protection de la Santé** pour la construction d'un Groupe Scolaire et d'un accueil périscolaire à Hochfelden à la société **DEKRA Industrial** ayant son siège social **19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange CS 70308 87008 Limoges**.
- **APPROUVE** cette mission pour un montant total de **9 900 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec DEKRA Industrial et tous les documents administratifs y afférents.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le **07 JUIN 2023**

Le Président

Le Secrétaire



A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the stamp and under the "Le Secrétaire" label.



Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1093/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Aménagement du parking du Complexe Sportif à Hochfelden : mission géotechnique G2 AVP**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn et la Ville de Hochfelden envisagent de mutualiser l'investissement pour l'aménagement du parking du Complexe Sportif de Hochfelden en particulier aux abords du Hall de Tennis.

Les contraintes environnementales nous obligent cependant à mener une politique d'infiltration ou de stockage des eaux pluviales. Pour cela, une étude de sol de type G2 AVP est indispensable. La Communauté de Communes a donc procédé à une consultation de 3 entreprises pour réaliser cette mission sur la base d'un même Cahier de Charges. Cette consultation a donné les résultats suivants :

- FONDASOL Eckbolsheim : 7 345 € HT
- GEOTECH Bernolsheim : 4 930 € HT
- HYDROGEOTECHNIQUE Bischoffsheim : offre non remise

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** la réalisation d'une étude de sol type G2 AVP et **CONFIE** cette mission à la société **GEOTECH - Agence de Strasbourg** sise 2b rue de Bruxelles à Bernolsheim.
- **APPROUVE** cette mission pour un montant total de **4 930 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec GEOTECH et tous les documents administratifs y afférents.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **07 JUIN 2023**



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1094/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget Principal : décision modificative n° 1/2023**

Sur interpellation du Service de Gestion Comptable de Saverne, il convient de procéder à des régularisations d'écritures comptables intervenues en 2022 et 2023 sur le lot 24 - Voiries du Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf. En effet les dépenses afférentes à ce lot sont à comptabiliser à l'article 2315 (Immobilisation en cours - installations) et non à l'article 2313 (Immobilisations en cours - Construction). Une décision modificative est donc nécessaire pour régulariser les écritures prises en charges en 2022 et 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

**Dépenses d'investissement**

Opération 117 Fonction 213

Chapitre 041

Article 2315 + 182 000 €

**Recettes d'investissement**

Opération 117 Fonction 213

Chapitre 041

Article 2313 + 182 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre

de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le 07 JUIN 2023

Le Président

Le Secrétaire







Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1095/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget annexe Ordures Ménagères : durée d'amortissement des immobilisations corporelles**

Le Président rappelle que la durée des amortissements des biens est fixée par l'assemblée délibérante dans les limites prévues par les textes. La délibération du 24 février 2005 fixant les durées d'amortissements des immobilisations du Budget Annexe Ordures ménagères ne reprend pas les articles d'imputations.

Ainsi, pour une meilleure lisibilité, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la rédaction suivante :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2051	Concessions et droits assimilés	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2138	Autres constructions	50 ans
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	50 ans
2154	Matériel industriel	5 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Les subventions d'investissement encaissées sont amorties au même rythme que l'amortissement du bien

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** les durées d'amortissements des immobilisations comme définies ci-dessus.
- **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace la délibération du 24 février 2005.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **07 JUIN 2023**

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, written over the text "Le Secrétaire".



Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1096/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

7. Finances Locales

7.6 Contributions budgétaires

**Espace « France Renov » : convention de partenariat relative à la mise en œuvre du programme CEE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) - contribution pour l'année 2022**

Il est rappelé que le PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau porte pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, la convention conclue avec la Région Grand Est pour la mise en œuvre du programme SARE sur notre territoire (délibération du 07 juillet 2022).

Le PETR a donné mandat à la SEML OKTAVE pour réaliser l'accompagnement des propriétaires du territoire. À cet effet, OKTAVE a mis à disposition du PETR les services d'un conseiller OKTAVE / France Renov'.

Conformément aux conditions prévues dans la convention de partenariat, une **contribution annuelle** fixée à 0,125 €/habitant sera demandée à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (soit 1 999,63 € pour 2022). Cette contribution n'avait pas été inscrite lors du vote du Budget et il est donc proposé au Conseil Communautaire de délibérer afin de pouvoir verser cette contribution annuelle.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de verser au **PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau**, conformément à la convention approuvée par délibération du 07 juillet 2022, la contribution pour **l'année 2022** d'un montant de **1 999,63 €**.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme. **07 JUIN 2023**  
Certifié exécutoire le

Le Président

Le Secrétaire





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1097/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**8. Domaines de compétences**

**8.7 Transports**

**Autorisation au Président à signer l'avenant n°1 à la charte accompagnateur avec la Région**

La Région Grand Est, compétente en matière de transport scolaire, a fait de la sécurité des élèves dans les autocars un objectif fort de sa politique. Dans une dynamique solidaire, elle encourage la mise en place d'un accompagnement des élèves grâce à un dispositif incitatif et partenarial avec les territoires.

La Communauté de Communes s'est engagée dans cette démarche en 2022 en mettant en place du personnel d'accompagnement dans les autocars. En compensation, la Région s'est engagée à reverser annuellement 1 500 € par accompagnateur titulaire à notre EPCI.

Cette année, la Région double sa participation par circuit prévoyant une personne accompagnant les élèves.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant à la Charte de l'Accompagnateur avec la Région Grand Est.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à la Charte de l'Accompagnateur avec la Région Grand Est.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **07 JUIN 2023**

Le Président

Le Secrétaire







Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

**DCC 1098/06/2023**

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**4. Fonction Publique**

**4.2 Personnels contractuels**

**Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 30/35<sup>ème</sup> affecté à l'École de Mutzenhouse**

L'école de Mutzenhouse dispose d'un Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Pour pallier à ce départ, il est proposé la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 21 août 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 21 août 2023.
- **PRÉCISE** que cet emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le **07 JUIN 2023**



Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1099/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

4. Fonction Publique

4.4 Autres catégories de personnel

**Recrutement d'un apprenti CAP Accompagnement Enfance Petite Enfance (AEPE) à temps complet pour l'école de Mutzenhouse**

L'école de Mutzenhouse dispose d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) Principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28,5/35<sup>ème</sup> dont le contrat arrive à échéance au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Pour pallier à ce départ, il est proposé le recrutement d'un **apprenti CAP Accompagnement Enfance Petite Enfance (AEPE) à temps complet** pour une durée de 2 ans à compter du 21 août 2023.

**Le Conseil Communautaire,**



VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03 avril 2023 ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** le recrutement d'un **apprenti CAP Accompagnement Enfance Petite Enfance (AEPE) à temps complet** pour une durée de 2 ans à compter du 21 août 2023.
- **FIXE** la rémunération de cet agent conformément au Code du Travail.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.  
Pour extrait conforme. **07 JUIN 2023**  
Certifié exécutoire le

Le Président  
  


Le Secrétaire  




Date de la convocation Vendredi 26 mai 2023

DCC 1100/06/2023

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

**Présents ou représentés 36**

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard représenté par MASSÉ Benoît, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard représenté par MAILLET Pascal, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René représenté par GEYER Raphaël, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

**Dont pouvoirs 09**

RODRIGUEZ Nicolas (à LANG Matthieu), GARCIA Michèle (à PFISTER Georges), DETTLING Philippe (à LUTZ Christophe), KAUFFMANN Jean-Luc (à VOLLMAR Laurence), DURR Carine (à LEHMANN Marie-Paule), GILLIG Anne (à BRAUN Cécile), LENTZ Patrick (à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), GOEHRY Mireille (à HAMMANN Jean-Georges)

**Absents, excusés 02**

WILLER Emmanuel, ERNEWEIN Véronique

**Secrétaire de séance** PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1<sup>er</sup> Vice-Président

1. Commande publique

1.3 Convention de mandat

**Mise en place et désignation du référent déontologue pour les Élus**

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les Élus (article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1<sup>er</sup> juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Haut-Rhin (68) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collègue et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de Gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 15 mars 2023 :

	<b>Collectivité affiliée</b>	<b>Collectivité non affiliée</b>
- Coût / jour	800 euros	1000 euros
- Coût / 1 demi-journée	400 euros	500 euros
- Coût horaire	125 euros	150 euros

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **DÉSIGNE** le collège des référents déontologues des Centres de Gestion 67-68-90 comme référent déontologue des Élus.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.
- **APPROUVE** les tarifs de saisine du référent déontologue des Élus.
- **ADOpte** la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de Gestion.

### **Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre  
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.  
Certifié exécutoire le **07 JUIN 2023**

Le Président

Le Secrétaire

